

Syndicat français des *réalisateurs* c.g.t.

Lettre ouverte à l'ensemble des Professionnel(le)s du Cinéma. Nous voulons vivre de notre travail !

S.N.T.R.
CGT

Le 19 janvier dernier, au terme de 7 années d'après négociations, trois organisations syndicales CGT (SNTR, SGTIF, SFR), le SNTPT et l'API ont signé un texte qui sera soumis à l'extension du ministère du travail. Ce texte aura vocation à être le pivot de la future Convention collective nationale de la production cinématographique. Lors de la Commission Mixte Paritaire du 19 janvier, un très large consensus s'est fait jour du côté des organisations de salariés et dans les semaines qui viennent elles pourraient à la quasi unanimité adhérer à cet accord.

S.G.T.I.F.
CGT

Aujourd'hui, une campagne de dénigrement sans précédent, orchestrée par 4 organisations syndicales de producteurs et relayée par une très large part des employeurs du cinéma au-delà même des producteurs, se fait jour.

S.F.R.
CGT

Cette campagne ne poursuit pas d'autre but que celui d'empêcher, dans la production cinématographique, la mise en place d'une convention collective d'application obligatoire. Les employeurs de la production cinéma et au-delà, se seraient très largement accommodés d'une convention collective au rabais.

Le 19 janvier dernier, le Délégué général de l'A.P.C. a évoqué, au nom de l'A.P.C., de l'U.P.F., du S.P.I. et de l'A.F.P.F., les points « problématiques » du texte que nous avons adopté et ses « contre-propositions » en matière conventionnelle :

- **La mise en place d'un système permanent d'accès à une dérogation des salaires pour les films d'un budget inférieur à 4 millions d'euros, soit une très large majorité de notre production,**
- **Une dérogation des salaires automatique pour les films d'un budget inférieur à 1,5 million d'euros.**
- **La « légalisation » de la semaine de 60 heures dans le cinéma.**
- **Des rémunérations pour les réalisateurs très largement inférieures à la rémunération proposée par le texte API.**
- **Des montants de rémunérations minorés dans de nombreux cas.**

Les mêmes employeurs soucieux du toujours moins, renvoient la négociation à la signature d'un accord d'ici mai 2012 quand au cours de ces longues années de négociation leur mandat n'a cessé d'aller dans le sens de plus de sacrifices pour les Ouvriers, Techniciens et Réalisateurs de la production cinéma.

.../...

Et si ce « concert » ne suffisait pas, les mêmes producteurs en appellent aux industries techniques (dont les salariés sont eux-mêmes maltraités, cf. LTC et filiales de Quinta) et à la FICAM dont le programme par la voix de son Président

S.F.R.-C.G.T. – 4, avenue de l'Europe – 94366 BRY S/MARNE Cedex

tél. : 01.49.83.24.56 – fax : 24-70

sfr.cgt@free.fr

<http://sfr.cgt.free.fr>

est on ne peut plus clair, invoquant : « *des réalités économiques qui imposent de trouver un juste équilibre au coût du travail et à la flexibilité nécessaire afin d'éviter un nouveau sursaut de la délocalisation des productions* » (communiqué de la Ficam du 23 janvier 2012).

C'est avec beaucoup de responsabilités et aux prix d'importantes concessions que nos organisations ont signé le texte proposé par l'API :

- nous avons accepté des aménagements de la durée du travail par la mise en place d'un système d'équivalence, alors que nous sommes attachés à la notion de travail effectif,

- nous avons accepté un abattement conséquent sur la rémunération mensuelle des réalisateurs pour tenir compte de la durée de leurs contrats,

- nous avons accepté la mise en place d'un dispositif - mais à titre transitoire – pour des films en dessous de 2,5 millions qui permet l'existence des films sous-financés pour maintenir la diversité de notre cinématographie.

Par bien des aspects, ce texte devra être amélioré pour la filière décoration, les monteurs, les scriptes, les assistants-réalisateurs, les chargés de figuration.

Comparez le texte signé avec l'API et les propositions des autres producteurs : que chacun juge des différences !

Les organisations syndicales des salariés ont pris ou prendront leurs responsabilités, cela devrait répondre aux « inquiétudes » de la FICAM ; il appartient aux employeurs du cinéma de prendre à présent les leurs.

Le chantage à la création, le chantage aux délocalisations (qui n'a pas attendu cette convention mais qui est le fait du dumping fiscal de pays comme le Luxembourg), font l'économie d'une réflexion globale que nous demandons depuis très longtemps à travers la mise en place d'Etats Généraux du Cinéma. La mutualisation du financement du cinéma est refusée et d'aucuns trouvent plus simple d'imposer aux ouvrier(e)s, aux techniciens et aux réalisateurs des salaires de plus en plus au rabais, comme ils l'ont toujours fait et continueront à le faire si cette convention n'est pas étendue et appliquée.

Au contraire de ceux qui prétendent annoncer la mort du cinéma, nous nous sommes donnés un délai de cinq ans pour engager une refonte du financement des films, et permettre à tous les films d'exister mais pas au détriment des salaires. Avec un investissement annuel dans le cinéma (chiffres CNC) de plus d'un milliard d'euros, qui fait mieux que résister, il est possible d'assurer pour tous des rémunérations décentes.

.../...

Nos prédécesseurs ont été capables après la Libération, dans une situation autrement plus terrible, de mettre en place un système qui garantit toujours l'existence d'une des plus importantes cinématographies du monde : c'est dire qu'il

S.F.R.-C.G.T. – 4, avenue de l'Europe – 94366 BRY S/MARNE Cedex

tél. : 01.49.83.24.56 – fax : 24-70

sfr.cgt@free.fr

<http://sfr.cgt.free.fr>

faut une véritable volonté politique de tous pour y parvenir, CNC, producteurs, et nous tous !

Le texte mis à la signature des partenaires sociaux doit vivre et doit être appliqué très rapidement. Pour cela il doit être étendu. Nous devons tous nous en saisir afin d'imposer de nouvelles règles dans la production cinématographique.

Nous appelons l'ensemble des Ouvriers, Techniciens, Réalisateurs à la plus grande vigilance dans une période extrêmement tendue, où la lutte pourrait être nécessaire et où il apparaît qu'un très grand nombre de producteurs ne veulent d'aucune règle sociale dans la production cinématographique, tout en bénéficiant du recours aux CDD d'usage, et d'aides publiques du CNC.

Paris, le 26.01.12

S.F.R.-C.G.T. – 4, avenue de l'Europe – 94366 BRY S/MARNE Cedex

tél. : 01.49.83.24.56 – fax : 24-70

sfr.cgt@free.fr

<http://sfr.cgt.free.fr>